

Compte rendu du CA du 13 février 2024

17h35 : 14 membres présents, le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

- Aucune remarque concernant le PV du 27 novembre : voté avec une abstention.

Aucune remarque concernant le PV du 19 janvier : voté avec une abstention.

- Pour information, délégation de signature donnée à Madame Perpère, principale adjointe (voir annexe).
- **La DGH (voir présentation en annexe) : 12 divisions au lieu de 14 à la rentrée de septembre 2024.**

Présentation pour information d'une possible répartition de service par discipline pour la rentrée 2024. En effet, en l'absence de textes officiels concernant la mise en place de groupes en français et mathématiques à la rentrée prochaine, il n'est pas possible de soumettre au vote la répartition de la marge d'autonomie de la DGH.

Plusieurs postes sont impactés par la nouvelle répartition (SVT, Anglais, Histoire-Géographie particulièrement). Un poste d'anglais est supprimé, mais il s'agit d'un départ à la retraite. Les choix de répartition sont étudiés pour limiter le nombre de services partagés, des heures sont rajoutées pour compléter des postes. 26 heures de cours sont attribuées à chaque division (25 en 6^e), plus 3 heures pour les groupes, options ou projets. Avec la nouvelle dotation, il y a une perte de 6 heures de marge d'autonomie ce qui impacte les options comme le latin (on passe à 4 heures). En revanche 2 heures de dotation sont obligatoirement fléchées sur l'option occitan.

La dotation des SEGPA tombe à 126 heures, l'idéal étant 129,5 heures pour assurer un enseignement dans de bonnes conditions. Cette baisse pour les SEGPA est visible uniquement en Nouvelle Aquitaine.

- Le conseil d'administration doit se prononcer sur la proposition de création/suppression de poste. Un tableau est soumis à l'assemblée au regard de la répartition envisagée.

Vote : avis défavorable du conseil d'administration sur la proposition de création/suppression de postes : 10 votes contre.

Les enseignants et les parents d'élèves lisent leur motion pour protester contre cette dotation annoncée et contre les groupes de niveaux (voir en annexe).

- M. le Proviseur informe le conseil que les élèves de 4^e se rendront au carrefour des métiers à Mournoux le 28 mars prochain comme chaque année.
- Questions diverses :
 - ✓ Pour le bio à la cantine : les chiffres n'ont pas pu être recueillis.
 - ✓ Portail d'entrée du collège : une clé sera donnée aux professeurs pour qu'ils puissent passer par cette entrée (clé à trouver).
 - ✓ Réparation du matériel : une adresse mail est donnée aux professeurs.
 - ✓ Le foyer et 2 salles de classes seront rénovés cette année.
 - ✓ Remplacement de courte durée des professeurs absents : pour une absence de moins de 15 jours, le ministère demande un remplacement sur la base du volontariat par les collègues de l'établissement et les surveillants (dans le cadre du PACTE). Il n'y a aucune obligation en termes de contenu (les enseignants peuvent faire une séance de leur discipline ou faire une séance sur les compétences informatiques par exemple). Le remplacement doit être signifié à l'administration 24 heures à l'avance.

19h30 la séance est levée.

La secrétaire de séance
Mme Laetitia Herbaux-Laffargue



Le Président
Lionel Granje



COLLEGE TRISTAN DE REIMS
LE PROVISEUR
42400 Oloron Ste Marie

Conseil d'administration

Collège Tristan Derème

Ordre du jour :

Fonctionnement

- Approbation du PV du Conseil d'Administration du 27/11/2023
- Délégation de signature

Action éducatrice

- Présentation du travail préparatoire de la répartition de la DGH
- Création(s)/suppression(s) de poste à la rentrée 2024
- Convention pour la participation au carrefour des métiers

Questions diverses

- ✓ Désignation d'une ou un secrétaire de séance
- ✓ Approbation du PV du Conseil d'Administration du 27/11/23
- ✓ Approbation du PV du Conseil d'Administration du 19/01/24

Madame Marie Perpère, personnel de direction, principale adjointe du collège Tristan Derème, reçoit délégation à l'effet de signer au nom du Proviseur de la cité scolaire :

- 1) **Les actes relevant du fonctionnement de l'EPLE** : organisation des services et gestion des personnels d'enseignement et d'éducation, présidence des conseils de discipline et d'administration en cas d'empêchement du proviseur de la cité scolaire.
- 2) **Les actes relevant de l'action éducatrice et du fonctionnement pédagogique** : notes informatives (information aux familles, aux membres de la communauté éducative), présidence des conseils de classe, décisions pour l'orientation, les sanctions et les punitions.
- 3) **Les conventions liés à l'action éducatrice et pédagogique** : séquences d'observation en milieu professionnel, stages, PPRE, PAP, PPS, PAI.

Processus de préparation de rentrée

Janvier - Février

- En fonction des prévisions d'effectifs, le Rectorat via la **D**irection des **S**ervices **D**épartementaux de l'**É**ducation **N**ationale (DSDEN) délègue des heures (heures postes et heures supplémentaires) pour assurer les enseignements.
- L'établissement réalise une projection de la répartition de ces heures.
- Un avis est donné par le C A sur les ouvertures/fermetures de postes

Mars

- La décision sur l'ouverture ou la fermeture de postes est prise par Mme la Rectrice

Juin - Juillet

- Les élèves de seconde et première choisissent leurs enseignements de spécialité
- Une répartition des heures allouées est travaillée en conseil d'enseignement et/ou conseil pédagogique puis présentée et votée en CA

	HP Clge	HP Segpa	HP Lycée	HSA	
Éducation musicale	14	4		0	1 temps plein
Lettres	63			2,5	3 temps pleins 1 service partagé ou CSD lycée
Anglais	37	13	4	4	1 suppression de poste 3 temps pleins en services partagés (SEGPA et lycée)
Espagnol	33			0	2 temps pleins
Histoire géographique EMC	42			0	2 temps pleins 1 service partagé lycée +...
Mathématiques	54			2	3 temps pleins
Technologie	15			0	1 service partagé
Physique-chimie	18			2,5	1 temps plein
SVT	19,5			1,5	1 temps plein 1 service partagé (lycée)
Arts plastiques	12			0	1 service partagé
EPS	47	10		5	3 temps pleins
Occitan	2				1 BMP
ULIS+UPS	31,5			0	1 temps partiel 1 service partagé

- Motion des représentants des parents d'élèves
- Motion des représentants des enseignants

Information

- Participation des élèves de 4° au carrefour des métiers de Mourenx le 28 mars 2024

Questions diverses

- Demande de précisions sur la part du Bio et bio local dans les repas de la restauration scolaire.
- Qu'en est-il de la demande de portail automatique avec ouverture par badge pour les enseignants côté collège ?
- Espace fumeur non autorisé
- Qu'en est-il de la demande de l'UPE2A pour l'établissement ?
- Est-il possible de changer ou de réparer les chaises dans les salles (remplacement des tampons usés), certaines sont défectueuses ?
- Demande de précisions sur le fonctionnement et l'organisation des RCD (Remplacements de Courte Durée)

Fin de la séance

Merci



Collège Tristan Derème
BP 159 - Boulevard François-Mitterrand
64404 OLORON STE MARIE
Tél : 05 59 36 36 00 Fax : 05 59 39 53 62

Composition du Conseil d'Administration Séance du 13/02/2024 – 17h30

Membres	Présents	Absents	Excusés	Observations	Émargements
Chef d'établissement, Président					
M. GRANIER Lionel Proviseur					
Membres de l'administration					
Mme PERPERE Principale Adjointe					
M. MOUREU Pierre Directeur SEGPA	X				
Mme DELOCHE Christelle Gestionnaire Agent Comptable	e				
Mme HASDENTEUFEL Myriam CPE	A				
Représentant de la Collectivité de Rattachement					
Mme BISTUE Marie-Lyse					
Mme CLAVERIE-ROSPIDE Sophie					
Représentant de la Communauté des Communes					
Représentants de la Collectivité Locale					
M. LOUSTAU Frédéric			Excusé		
Personnalité qualifiée					
M. LE ROY Cyril			excusé		
ELUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION					
Représentants du Personnel d'Enseignement et d'Education :					
Mme LOPES Virginie	X				
Mme GUTTIN Isabelle	X				
Mme KRAAN Cécile			excusée		
Mme OTERO Cécile	X				
Mme PIGEON Audrey					
Mme NIGON Marie	X				
M. BUGUERET Olivier	X				
Représentants des Parents d'Elèves :					
Mme GONZALEZ Paola					
Mme VERRON Stéphanie					
Mme CRESPO Amy					
Mme LAUTRAM Bernadette	X				
Mme HERBAUX-LAFFARGUE Laetitia	e				
Représentants des Elèves :					
HAGET Lili-Rose					
PAZOUR Lola					
LENDRE Lou					



Motion CA du 13 février 2024

Nous, représentantes des parents d'élèves, votons contre la création des groupes de niveaux imposée par les autorités académiques et contre la DGH présentée ce jour.

Nous soulignons tout d'abord qu'aucun texte législatif ou réglementaire n'est paru à ce jour sur les groupes de niveau.

Ainsi, cette injonction académique prive en premier lieu, l'établissement de son autonomie en matière pédagogique et éducative d'organiser l'établissement en classes et en groupes d'élèves ainsi que de décider des modalités de répartition des élèves.

Elle prive également le Conseil d'Administration de son premier pouvoir décisionnaire : fixer les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative et, en particulier les règles d'organisation de l'établissement.

Surtout, l'instauration de groupes de niveaux sera contre-productive sur le plan pédagogique et ne fera que renforcer les inégalités sociales. L'école publique doit rester le lieu où l'on peut apprendre tous ensemble.

Nous soulignons ensuite l'insuffisance des moyens alloués au regard des besoins de l'établissement, ce d'autant plus si des groupes de niveaux sont créés.

La faiblesse continue de la dotation conduit à l'augmentation des effectifs des classes et ne permet plus d'assurer des conditions d'apprentissages favorables à la réussite scolaire de tous.

Or, les besoins sont énormes et urgents : inégalités scolaires, détresse et décrochage scolaire, programmes et rythme des apprentissages denses... L'Etat manque à son devoir de service public d'éducation de toutes les citoyennes et tous les citoyens.

Nous ne voulons pas que les DGH soient un déni de la situation sociale et scolaire et permettent au contraire à tous les élèves de se construire le futur épanouissant auquel ils ont droit.

Ainsi, nous émettons un vote négatif sur la répartition des moyens proposée aujourd'hui.

Attachés à la réussite de tous les jeunes, nous exigeons une dotation à la hauteur des besoins, qui permette à notre établissement de jouer pleinement son rôle.

Les représentantes des parents d'élèves et les élus du personnel

Les représentants des enseignants :

MOTION CA du 13 février 2024

Nous, les personnels d'éducation soutenus par le SNES-FSU ainsi que les représentantes des parents d'élèves de la FCPE, nous votons contre le tableau de répartition des moyens présentés à ce jour, qui applique une organisation structurelle constestable dans le fond mais aussi dans la forme.

La DGH provisoire de 432h + 13 HSA et la répartition des moyens qui nous ont été présentées ne sauraient nous convenir.

- La fermeture de deux classes et la structure de 3 classes sur 4 niveaux impactent fortement les conditions de travail. Ce ne sont pas 25,8 élèves par classe (car nous n'avons que 12 divisions) mais bien 27,9 élèves par classe que nous devons accueillir dès la rentrée. Dans ces classes surchargées, se côtoieront des élèves à besoin particulier, des élèves allophones, des élèves relevant des dispositifs ULIS ou UPS que nous ne pourrions pas accompagner correctement. L'école inclusive sans les moyens est une souffrance pour les élèves et les enseignants !

Avec une moyenne de 28 élèves par classe, l'établissement ne pourra pas accueillir ni les handballeuses du Pôle Hand ni d'éventuels nouveaux élèves. Cette année scolaire, par exemple, ils étaient 39 à intégrer le collège entre juillet 2023 et janvier 2024, 4 handballeuses en 4e et 13 en 3e.

- La fermeture de ces deux classes réduit également considérablement le volant d'heures d'autonomie attribuées à l'établissement, celui-là même qui permet de financer des dédoublements, la section Activités de pleine nature, les options comme le Latin ou l'Occitan, la bilangue Anglais-Espagnol, l'Euro Anglais ou la DNL. Tout ce qui fait donc l'attractivité de notre établissement se voit réduit à peau de chagrin et les quelques heures allouées sont employées non pas pour la culture de nos élèves mais pour sauver des postes.
- La DGH attribuée à la SEGPA n'est pas satisfaisante non plus puisque les collègues PLP sont en sous-service et il manque encore 3,5h pour pouvoir dédoubler les élèves de 4e et 3e sur toutes les heures d'atelier afin de respecter les programmes de découvertes professionnelles. Les enseignements des champs professionnels représentent pourtant la spécificité de la SEGPA. Les plateaux techniques étant conçus pour accueillir huit élèves, une partie de ces enseignements devra se faire en classe entière et sous une forme plus théorique. Les enseignants concernés sont inquiets de ne pas pouvoir enseigner correctement dans de telles conditions. Comment permettre l'accompagnement des élèves de SEGPA à la construction d'un projet professionnel sans une mise en activité réelle ? Cette diminution des heures d'enseignement de découverte professionnelle n'étant pas étendue à l'ensemble des académies, elle représente une rupture réelle de l'égalité des chances pour nos élèves à besoin éducatifs particuliers.
- Cette DGH insuffisante met à mal les services de nombreux professeurs qui, perdant des heures poste, se retrouvent en sous-service, obligés d'effectuer d'autres missions que celles pour lesquelles ils ont passé un concours (comme du soutien) ou contraints d'effectuer des compléments de service sur d'autres établissements. Sur le collège à la rentrée 2024, ce seront : un poste supprimé, un professeur en sous-service et cinq enseignants en complément de service. Peu importe la surcharge de travail, la fatigue et la santé mentale des enseignants. Les collègues concernés se sentent méprisés.

La logique comptable de l'Education Nationale, toujours en quête d'économies, fait fi de l'humain ! La baisse démographique aurait pu être anticipée et mise au service de l'attractivité du métier ou du bien-être de nos élèves. La Cour des Comptes ou le Sénat préconisent dans leurs rapports de 2021 et 2023 de profiter de cette baisse démographique pour envisager « la diminution du nombre d'élèves [qui] devrait permettre d'augmenter le taux d'encadrement pour améliorer la qualité de l'enseignement et,) terme, la productivité du système scolaire français ». Mais apparemment ces instances ne sont pas entendues par un gouvernement en quête d'économies.

Par ailleurs, le plan « Choc des savoirs » et la mise en place des groupes de niveaux en Maths et en Français dès la rentrée 2024 pour les 6e et 5e, puis dès 2025 pour tous les niveaux, est une fois

encore un effet d'annonce destiné à séduire le grand public en faisant croire aux parents que L'Education Nationale se soucie de la progression des élèves. Nous, professionnels de l'enseignement, savons que ces groupes de niveaux sont une hérésie :

- Ils contribuent à la stigmatisation des élèves qui, dès leur entrée en 6e, seront triés en 4 groupes de niveaux en Français et en Maths. Comment trouver sa place au collège, comment prendre ses marques quand on vous a mis dans une case ? Proposer des cours d'empathie, faire de la lutte contre le harcèlement une priorité et trier les élèves à quelque chose de paradoxal, à la limite de l'absurdité.
- Le tri scolaire des élèves, qui est avant tout social, car plusieurs statistiques montrent que les deux sont étroitement liés, vise à encourager la réussite des classes favorisées et l'école n'est donc plus un ascenseur social. Ce déterminisme scolaire est consternant.
- Aucune étude n'a prouvé scientifiquement l'efficacité des groupes de niveaux dans la progression des élèves. Pour les avoir expérimentés, nous les professeurs, nous savons que chacun reste à sa place et que seuls les meilleurs progressent vraiment. Ces groupes de niveau s'apparentent ainsi à de l'élitisme. Nous sommes donc bien loin du collège unique où « personne n'est laissé sur le bord du chemin » et surtout bien loin des valeurs de tolérance, de respect et de bienveillance que nous souhaitons inculquer à nos élèves.
- Les groupes de niveaux ont évidemment des répercussions sur le fonctionnement des établissements. Ils obligent les chefs d'établissement à placer les enseignants -de maths ou de français- en barrette (4 heures à 4 heures et demi par semaine) ce qui bloque les emplois du temps de l'ensemble des collègues de l'établissement. De plus, il faut 4 enseignants pour prendre en charge chacun des quatre niveaux. Or, au collège Tristan Derème par exemple, il n'y aura que 3 professeurs de maths et pas d'heures pour accueillir un collègue qui viendrait faire les 9h restantes. Comment alors mettre en place ces groupes ? Par ailleurs, les professeurs de maths et de français n'enseigneront plus à des classes mais à des groupes et ne pourront donc plus être professeurs principaux ou porteurs de projets. Au collège Tristan Derème, sur 7 enseignants en maths et français, 6 sont PP : qui les remplacera ? Enfin, tous les professeurs concernés devront prendre en charge les quatre niveaux du collège, sans que personne ne se soucie de la charge de travail que cela représente en préparation, en correction, en suivi des élèves et en concertation.
- Pour la mise en place de ces groupes de niveau toutes les heures n'ont pas été financées par le Rectorat. C'est donc au chef d'établissement d'enlever des heures dans certaines disciplines pour les placer sur les groupes de niveaux.
- A ce jour, aucun texte officiel ne vient entériner les annonces ministérielles, que ce soit les groupes de niveaux, l'apparition de nouvelles matières telles que le théâtre ou l'histoire des arts et on nous demande donc de statuer sur une répartition des moyens non réglementaire.

Pour toutes les raisons portées à votre connaissance précédemment, nous votons contre la DGH présentée aujourd'hui au CA. Nous demandons l'ouverture de deux classes : une classe de 4e et une classe de 3e à la rentrée 2024 ainsi que l'abandon des groupes de niveaux.

Les élus des personnels et les parents d'élèves :

